

Communiqué de presse

Bruxelles, le 12 juin 2017

Baromètre du Marché du Travail Pour plus d'1 Belge sur 2, leur travail ne sera pas tenable jusqu'à la pension : le temps partiel comme solution¹

- Si la grande majorité des employeurs (65%) prévoient de garder leurs travailleurs jusqu'à 67 ans (âge légal de la pension en 2030), 54% des Belges pensent que leur travail n'est pas tenable jusqu'à cette échéance. Cependant, ils envisagent des solutions et le temps partiel y est largement plébiscité par plus d'1 travailleur sur 2 (57%).
- La nouvelle proposition de loi du « Travail faisable et maniable », votée en février 2017 est considérée par la majorité des employeurs comme intéressante mais assez vague.
- Ces affirmations constituent quelques-uns des **résultats clés du 'Baromètre du Marché du Travail de Partena Professional'**. Ceux-ci permettent d'analyser la dynamique de l'emploi en Belgique et de croiser le point de vue des employeurs et des travailleurs. Le Baromètre combine les chiffres de Partena Professional des premiers trimestres de 2016 et 2017² et une enquête menée par iVOX en avril 2017 auprès des employeurs et des travailleurs. Dans le cadre de sa mission 'Entreprendre avec les entrepreneurs', Partena Professional souhaite, avec cet outil, donner des perspectives qui aident les entrepreneurs et les décideurs politiques dans leur réflexion.

Le travail à temps partiel : la solution pour pouvoir travailler jusqu'à 67 ans

Alors que 2 employeurs sur 3 (65%) prévoient de garder leurs travailleurs jusqu'à 67 ans, **54%** des travailleurs estiment que leur travail ne sera pas tenable jusqu'à cet âge. Près de la moitié des employeurs (46%) disent déjà prendre des mesures concrètes pour maintenir les emplois tenables pour les travailleurs plus âgés au sein de leur entreprise. Pour près de 3 travailleurs belges sur 5 (57%), une réduction du temps de travail ou le passage à un temps partiel figurent dans le top 3 des raisons qui leur permettraient de **rendre leur travail tenable jusqu'à cette nouvelle échéance de la pension**. En ce qui concerne leur plan d'avenir pour la fin de leur carrière, 42% des travailleurs belges indiquent qu'ils comptent arrêter de travailler avant l'âge de la pension à 67 ans.

Le temps partiel : top of mind pour les Belges, peu importe leur âge

La tendance du temps partiel s'observe déjà aujourd'hui même pour les travailleurs qui ne sont pas proches de l'âge de la pension. En effet, selon les chiffres de Partena Professional, on observe un **glissement du temps plein vers le temps partiel** dans les nouveaux contrats avec une augmentation de 18% des temps partiels et une diminution de 17% des temps pleins entre les premiers trimestres de 2016 et 2017.

Près de la moitié des travailleurs belges (49%) disent travailler, avoir déjà travaillé ou envisager de travailler à temps partiel. Les principales raisons de cette réduction du temps de travail relèvent de la **sphère privée** : plus de la moitié (54%) plébiscitent un meilleur

¹ Etude réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 800 travailleurs et 200 (co)responsables RH belges au mois d'avril 2017 par le bureau iVOX à la demande de Partena Professional dans le cadre de son premier Baromètre du Marché du Travail.

² Cette analyse a été effectuée sur base des historiques de salaires de Partena Professional de 241.000 travailleurs. Ces chiffres se concentrent sur les premiers trimestres de 2016 et 2017. Elle fait partie du Baromètre du Travail de Partena Professional

équilibre vie privée vie professionnelle, vient ensuite le désir d'avoir davantage de temps libre (40%) et enfin d'avoir plus de temps pour les enfants (33%).

Le « Travail faisable et maniable » va-t-il vraiment aider les employeurs à organiser le temps de travail ?

La proposition de loi du « Travail faisable et maniable », votée et approuvée en février 2017 à la Chambre, vise à améliorer la flexibilité tant pour les employeurs que pour les travailleurs afin de rendre le travail 'faisable' pour les Belges qui cherchent un équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée. Selon le Baromètre, la majorité des employeurs (52%) interrogés pensent que les mesures reprises dans cette proposition de loi sont très intéressantes mais 1 employeur sur 3 (32%) trouve les mesures encore assez vagues.

« Les travailleurs sont en demande de plus de flexibilité, c'est pourquoi les employeurs ne doivent pas hésiter à utiliser les mesures du 'Travail faisable et maniable' afin de permettre un meilleur équilibre vie privée - vie professionnelle. Il est vrai que certaines mesures sont encore vagues et doivent encore être élaborées concrètement au niveau sectoriel mais il ne faut pas attendre de les implémenter pour autant. Les 100 heures supplémentaires volontaires et l'horaire de travail dynamique sont des mesures auxquelles il faut penser pour plus de flexibilité au sein d'une entreprise. Il est désormais possible de permettre un travail sur mesure adapté à chaque entreprise » explique Yves Stox, Senior Legal Counsel chez Partena Professional.

Pour plus d'informations ou une interview, veuillez contacter :

PRIDE – Isabelle Verdeyen – isabelle.verdeyen@pr-ide.be – 02 792 16 58

PRIDE – Sophie Boving – sophie.boving@pr-ide.be – 02 679 75 54

Partena Professional – Greet Santy – greet.santy@partena.be – 02 549 30 87

Partena Professional – Pauline Pierart – pauline.pierart@partena.be – 02 549 36 03

A propos de Partena Professional

Partena Professional est un prestataire de services qui met résolument l'accent sur l'entrepreneuriat et la gestion du personnel. Partena Professional soutient et accompagne les starters, PME et grandes entreprises dans leurs démarches administratives et leur politique RH. Nous proposons des services en rapport avec la création d'entreprises, le statut social des indépendants, la gestion de la paie, du personnel et de ses allocations familiales, le contrôle médical en cas d'absentéisme, des formations, du conseil juridique et tout type de consultance (RH, juridique, ...). Quelques 1500 collaborateurs sont au service de plus de 200.000 entreprises et indépendants et réalisent 150 millions d'euros de chiffre d'affaires par an. Plus d'informations sur www.partena-professional.be.

A propos du Baromètre du Marché du Travail Partena Professional

Le Baromètre du Marché du Travail de Partena Professional combine les chiffres de Partena Professional à un moment précis ainsi qu'une enquête menée par iVox auprès des employeurs et des travailleurs belges. Il permet d'analyser la dynamique de l'emploi et une tendance particulière tout en donnant une photographie des paramètres clés du marché du travail belge.